

Commune de LA VESPIERE-FRIARDEL

Procès- verbal du 11 juillet 2016

L'an deux mille seize et le lundi onze juillet à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune, légalement, convoqués se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLOT, maire.

Sont présents :

Mrs BALLOT , CHERON , DE CHANAUD , DROUET ; Mmes DUVAL , FONTAINE , GOSSET ; Mrs GRENIER K, GRENIER J ; Mmes HOYER, HUBLIN ; Mrs LECOMTE , LEGUENNEC P ; Mme LEJEUNE ; Mrs LEMENAGER , POUSSET , TISSIER ; Mme VIEL.

Procurations :

M PAUL à M TISSIER
Mme PINCHARD à M BALLOT
Mme LECLAVIER à Mme LEJEUNE
M LEGUENNEC O à M LEGUENNEC P

Absents :

Mrs BREDEAUX, NOYEAU, WIECKOWSKI ; Mme RENAULT.

A L'ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 9 mai 2016
- Nomination d'un secrétaire de séance
- Délibération décision modificative
- Délibération SDEC Energie borne de recharge électrique
- Délibération pour autorisation CDD pour besoin temporaire
- Délibération pour signature bail locatif au 15/08/2016
- Délibération signature bail Mr PERREL (champignonnière)
- Délibération tarif salle des fêtes pour Associations d'Orbec
- Délibération pour vente achat de terrain à Sté TRANSLOC (M FOURNIER)
- Délibération achat terrain à M EMSELLEM
- Délibération achat des délaissés autoroute terrain ALIS
- Questions diverses

Secrétaire de séance Mr TISSIER Jean-Pierre

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 9 MAI 2016

Aucune observation n'étant faite le compte- rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE

M le maire informe les membres du conseil que lors de l'élaboration du budget primitif 2016, une erreur d'imputation de comptes s'est produite concernant les comptes 21531 et 21532 correspondant au versement du SIAPEA pour le remboursement des travaux d'assainissement et d'adduction d'eau VC 9 et VC 10 (rue du Campaugé et chemin de Thiberville).

En effet ceux-ci ont été imputés au chapitre 040 au lieu du chapitre 21.

Cela ne modifie en rien le budget mais il est nécessaire de faire la modification.

Après échanges, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE, la modification qui consiste à imputer les écritures des comptes 21531 et 21532 au chapitre 21 au lieu du chapitre 040.

DELIBERATION SDEC ENERGIE POUR BORNE ELECTRIQUE

Mr le maire informe les membres du conseil, qu'il a reçu du SDEC Energie l'avant-projet définitif pour l'installation d'une borne de recharge électrique de 2 places accessibles aux personnes à mobilité réduite qui serait implantée rue du commerce.

Le coût de l'opération s'élève à 12 441 € HT. Après déduction faite par le SDEC Energie, la participation de la commune serait de 2 577 €.

En réponse à l'envoi du 28 juin 2016 et conformément à la délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2016 le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

DONNE son accord pour la réalisation du projet ci-dessus référencé et de ses conditions d'exécution, à savoir :

- la construction des ouvrages nécessaires est réalisée par le SDEC Energie conformément à l'avant -projet
- la contribution de la commune s'élève à 2577 €
- la commune indique que les crédits nécessaires ont été imputés en section de fonctionnement au compte 65548

PREND NOTE que le SDEC Energie

*est seul bénéficiaire du remboursement du FCTVA

*des imputations budgétaires transcrites sur le budget communal

Les crédits ont été prévus dans le budget primitif 2016

DELIBERATION POUR AUTORISATION CDD POUR BESOIN TEMPORAIRE

Mr le maire informe les membres du conseil, que les besoins du service technique justifient le recrutement d'agents contractuels pour faire face aux travaux pendant les périodes de congés ou d'accroissement d'activités.

Sur le rapport de M le maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE M le maire pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à la période des congés ou suite à un accroissement d'activités sur le grade d'adjoint technique 2ème classe sur une période maximale de 12 mois .

CHARGE M le maire de constater les besoins concernés et de déterminer la durée du contrat.

DELIBERATION POUR SIGNATURE BAIL LOCATIF AU 15 AOUT 2016

Mr le maire informe les membres du conseil municipal, que suite au départ des locataires de la maison sise 245 rue de Chambrais, il a été fait appel à candidatures.

Plusieurs demandes ont été reçues en mairie, et notamment celle d'une personne habitant à LISIEUX, travaillant à l'usine SNWM se trouvant en face du pavillon.

Au vu des éléments, cette candidature a été retenue, il est nécessaire de prendre une délibération autorisant M le maire à signer le bail à effet au 15 août 2016 pour un montant de loyer de 352 €.

Un état des lieux entre les parties sera établi le 4 août 2016 par Maître ROUAULT, Notaire à ORBEC.

Après échanges, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

CHARGE M le maire de signer le bail à effet au 15 août 2016 chez Maître ROUAULT, Notaire à ORBEC pour un montant de loyer de 352 €.

DONNE un accord de principe pour signer à l'avenir et ce sur la durée du mandat tout actes notariés

CHARGE M le maire de faire généralement le nécessaire.

DELIBERATION SIGNATURE BAIL M PERREL (CHAMPIGNONNIERE)

M le maire informe les membres du conseil que suite au départ en retraite de M FOUILLEUL, il est nécessaire de prendre une délibération pour la signature du bail à fermage à M PERREL remplaçant de M FOUILLEUL.

Mme HUBLIN indique que M PERREL souhaite faire plus de visite. Des travaux d'électricité et de remise aux normes ont été effectués.

Après échanges, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

CHARGE M le maire de signer le bail à fermage chez Maître ROUAULT, Notaire à ORBEC.

DELIBERATION TARIF LOCATION SALLE DES FETES AUX ASSOCIATIONS D'ORBEC

M le maire informe les membres du conseil de la demande de la Trésorerie de Livarot concernant le tarif de location de la salle des fêtes aux Associations d'ORBEC.

En effet, pour les associations ayant leur siège social sur ORBEC, le tarif appliqué jusqu'ici était celui de la commune et non hors commune.

Il s'avère que les communes de LA VESPIERE FRIARDEL et ORBEC ont une politique commune envers les associations de leur territoire.

Par conséquent, il est nécessaire de prendre une délibération fixant le tarif de la location aux associations ayant leur siège à ORBEC afin de bénéficier du tarif commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'appliquer le tarif « commune » pour les associations ayant leur siège social à ORBEC.

CHARGE M le maire d'appliquer cette décision à compter du 11 juillet 2016.

DELIBERATION POUR VENTE TERRAIN A LA STE TRANSLOC (M FOURNIER)

M le maire informe les membres du conseil de la demande de la Sté TRANSLOC, représentée par M FOURNIER Vincent, ayant pour projet d'acquérir un terrain communal sis chemin de St Germain pour l'implantation d'une exploitation de production et de vente d'œufs.

M le maire informe le conseil municipal que M BOITARD vend à la Sté TRANSLOC la parcelle jouxtant le terrain communal pour une superficie de 1 ha 5a.

La cession du terrain n'interviendra que sous réserve de l'octroi du permis de construire déposé en date du 16 juin 2016.

Après échanges et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés

DECIDE, sous réserve de l'octroi du permis de construire, de vendre à la Sté TRANSLOC les parcelles de terrain sises chemin de St Germain cadastrées section ZN n° 22 d'une superficie de 13 156 m² et ZB n° 26 d'une superficie de 1 715 m² au prix de 10 000 € l'hectare soit un total de 14 871 €.

DELIBERATION ACHAT TERRAIN A M EMSELLEM

M le maire refait un point sur ce dossier déjà évoqué en réunion de conseil concernant l'achat par la commune du terrain appartenant à M EMSELLEM sis rue de Chambrais cadastré section A n° 552 d'une superficie de 26 324 m² au prix de 100 000 €.

Dans la réglementation du PLU intercommunal ce terrain est classé en zone 1AUe, c'est-à-dire en secteur à vocation d'équipement collectif.

Cependant, ce terrain pourra faire l'objet d'une modification de zone lors d'une prochaine révision du PLUI.

En attendant, celui-ci constituera une réserve foncière pour la commune.

Après plusieurs échanges et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'approuver l'acquisition de ce terrain sise rue de Chambrais par

16 voix pour
1 voix contre
1 abstention

DONNE pouvoir à M le maire pour signer l'acte notarié avec l'intervention de Maître ROUAULT, Notaire à ORBEC, et signer tous documents relatifs à ce dossier et généralement faire le nécessaire.

DELIBERATION ACHAT DELAISSES AUTOROUTE A28 A STE ALIS

M le maire refait un rapide exposé concernant ce dossier déjà évoqué plusieurs fois, concernant les délaissés de la Sté ALIS.

En effet, la Sté ALIS souhaite vendre à la commune certaines parcelles concernant ces délaissés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'acquérir les parcelles suivantes :

Section B

Parcelle n° 850 d'une superficie de 3 820 m²

Parcelle n° 851 d'une superficie de 138 m²

Parcelle n° 884 (partie de la 847) d'une superficie de 4 993 m²

Section ZC

Parcelle n° 33 d'une superficie de 636 m²

Parcelle n° 34 d'une superficie de 1032 m²

Parcelle n° 35 d'une superficie de 405 m²

Parcelle n° 36 d'une superficie de 386 m²

DONNE tous pouvoirs à M le maire pour signer l'acte notarié chez Maître ROUAULT, Notaire à ORBEC, et signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le coût de cet opération a été prévu au budget primitif 2016.

QUESTIONS DIVERSES

M GRENIER Jacky demande qu'un courrier soit envoyé à M GRENIER pour demander l'évacuation du tas de fumier qui se trouve sur le chemin en continuant le chemin des oiseaux.

Club bouliste ORBEC-LA VESPIERE

M le maire fait lecture d'un courrier reçu du Club Bouliste d'ORBEC-LA VESPIERE remerciant le conseil municipal pour la subvention accordée à leur association.

Caméras Ordures Ménagères

M le maire informe le conseil municipal que les caméras sont installées.

Une formation obligatoire est prévue le 01 août 2016. Suite à cette formation, les dépôts sauvages seront verbalisés.

Remerciement de la commune de LA FOLLETIERE ABENON

M le maire fait lecture d'un courrier reçu de la commune de LA FOLLETIERE ABENON remerciant le conseil municipal pour les travaux de remise en état du chemin de la Halte de LA FOLLETIERE ABENON.

Travaux voirie DETR

M le maire informe le conseil municipal que la demande de subvention de DETR déposée auprès de la Communauté de communes du pays de l'Orbiquet a été refusée pour l'année 2016.

Les communes nouvelles pourront refaire la demande de subvention l'an prochain car elles seront prioritaires.

Travaux de voirie

Au vu du refus de la subvention de DETR, le conseil municipal décide de reporter les travaux de voiries ceux-ci n'étant pas urgents, afin de faire une demande de subvention sur 2017, et qui concerne :

- Le Roquet
- Chemin du Village du Canteloup
- Chemin de la Grand Mare

Seul le chemin de la Tuilerie sur FRIARDEL va être refait avec les travaux d'écoulement d'eaux.

Communauté d'Agglomération

Deux jours d'ateliers supplémentaires ont été effectués.

Un support va être transmis à chaque conseiller.

M le maire fait un rapport sur les différents ateliers :

- VOIRIE
L'entretien des haies sera certainement pris en charge par la Communauté d'agglomération
L'entretien des chemins reste encore à être défini
- POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE
Les ordures ménagères seront certainement prises en charge par la communauté d'agglomération
- POLITIQUE JEUNESSE
C.L.S.H (centre loisir sans hébergement) regroupement 2018/2019
- ATELIER SPORTIF
Rien de défini

Chemins de randonnées

Mme HUBLIN demande que les chemins de randonnées sur la commune soient entretenus plus régulièrement.

Portail cimetière FRIARDEL

M TISSIER fait part d'un devis concernant le changement du portail du cimetière de FRIARDEL et qui s'élève à la somme de 280€.

Eglise SAINT OUEN

M TISSIER informe le conseil municipal qu'un devis a été demandé auprès de la Société GEOSTOP consistant à trouver une solution pour l'humidité des murs de l'église.

Travaux Paul Borie

M le maire informe le conseil municipal que les travaux Paul Borie ont été réceptionnés, et que le ralentisseur faisant polémique a été refait.

Panneaux noms des rues et numérotation des habitations sur FRIARDEL

La pose des panneaux nominatifs des rues va être faite prochainement mais la numérotation des habitations sur la commune de FRIARDEL ne sera effectuée qu'à partir du mois de janvier 2017.

Travaux Côte Blanche

Les travaux de la Côte Blanche ont été validés par l'Agence Routière de St Pierre sur Dives.

Aménagement salle des fêtes

Mme LEJEUNE pose la question de savoir si les travaux prévus à la salle des fêtes vont bientôt avoir lieu (meuble coté bar et rideaux).

Il est indiqué que les devis sont en cours d'exécution.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 05.